

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 215/PERS Constatant la prise de fonction d'un Magistrat, Juge au Tribunal de première instance de Djibouti.

n° 215/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
6 février 1975

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1975

Date du numéro  
25 février 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français de Afars, et des Issas.

**Vu** la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative A l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commusaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation de la Justice dans le Territoire, Vu le décret du Président de la République en date du 31 décembre 1974, nommant M. Richard, juge au Tribunal de première instance Djibouti

**Vu** l'arrivée dans le Territoire de M. Richard, le 4 février 1975

**Vu** le procès-verbal d'installation en date du 4 février 1975 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Est constatée la prise de fonction de M. Bernard Richard, juge au Tribunal de première instance de Djibouti la date du 4 février 1975.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*Pour le Haut-Commissaire de la République par délégation le Haut-Commissaire adjoint*

**JEAN FROMENT**